

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses |
| Herausgeber: | Alliance nationale de sociétés féminines suisses |
| Band: | 20 (1932) |
| Heft: | 378 |
| Artikel: | La femme vaudoise : à M. Pilet-Golaz |
| Autor: | Bonard, S. |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-260680 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

laient à rebâtir un monde nouveau, et elle est par conséquent une de celles auxquelles nous devons l'inscription de principes féministes dans le Pacte de la Société des Nations et dans la Partie XIII du Traité de paix, qui crée l'Organisation Internationale du Travail.

Entrée au Comité de l'Alliance Internationale pour le Suffrage en 1920, Mrs. Corbett Ashby fut élue présidente de notre grande Fédération Internationale au Congrès de Rome en 1923, et depuis lors, chacun de nos lecteurs sait avec quel intérêt passionné elle s'est consacrée à cette tâche, et quelles qualités d'intelligence lucide, de sens politique, d'esprit de compréhension et de conciliation, de tact et de souriante bonne grâce, elle lui a apportées, et tout ce que lui doit notre mouvement suffragiste international.

En janvier 1932, enfin, le gouvernement britannique, sollicité de désigner une femme pour faire partie de sa délégation à la Conférence du Désarmement, a appelé à ce poste de confiance et de responsabilité Mrs. Corbett Ashby, dont l'intérêt et les compétences pour la cause de la paix égalent la ferveur et la valeur de ses convictions féministes.

* * *

De dix ans plus âgée, Dr. Alice Salomon rencontra forcément plus de difficultés pour s'engager dans la voie qui devait être la sienne. A une époque où il n'était pas admis que la femme participât à la vie publique ou professionnelle, Alice Salomon ne fut initiée au travail social et à ses problèmes que lorsqu'elle rencontra Jeannette Schwerin, une des pionnières du mouvement féminin allemand. Pendant bien des années, elle s'occupa de groupements féminins de travail social, fonda des foyers féminins, et surtout des Clubs pour ouvrières qui firent à Berlin les premiers du genre. C'est là qu'elle acquit un contact avec les réalités de la vie, là qu'elle fit des expériences qui la convainquirent de la nécessité d'une préparation approfondie au travail social: tout le monde connaît bien au-delà des frontières allemandes (et tout spécialement en Suisse allemande (*Rédu*), l'Ecole Sociale pour femmes de Berlin, qui devait servir de modèle et d'exemple à toute une pléiade d'institutions analogues.

Mais l'expérience du travail social acquise par Alice Salomon devait aussi l'orienter vers l'activité féministe, car comme toutes les travailleuses sociales, elle s'était rendu compte combien les efforts des femmes dans ce domaine sont constamment arrêtés, entravés et infériorisés tant qu'elles ne représentent pas une force politique avec laquelle compter. Et c'est pourquoi le nom d'Alice Salomon est étroitement lié au développement du féminisme allemand, c'est pourquoi elle fit partie pendant de longues années du Comité directeur, du Conseil National des Femmes allemandes, cette vaste Fédération de Sociétés féminines n'ayant jamais cessé de faire appel à elle chaque fois — et cela est fréquent — que ses conseils, son appui, le poids de son autorité lui sont nécessaires. Enfin, élargissant son champ d'activité, Alice Salomon a également consacré beaucoup de ses forces et de ses capacités au Conseil International des Femmes, dans le Bureau duquel elle siège toujours, et où l'unit une amitié de longue date avec Lady Aberdeen. Sa compréhension du mouvement international féminin, Alice Salomon l'a acquise au Conseil International des Femmes, et il en est plusieurs parmi nos féministes suisses qui peuvent témoigner de l'indépendance de son esprit, de la largeur de ses vues, de ses sym-

pathies pour toutes les souffrances durant les années terribles de la guerre.

Cœur généreux, âme d'inspiratrice, parole éloquente et claire, Alice Salomon est une de celles qui, au seuil de la soixantième année, peut réaliser avec joie l'empreinte bonne qu'elle a laissée sur les femmes des générations qui ont succédé à la sienne.

* * *

Mme Adèle Schreiber a eu le privilège de naître de parents remarquablement doués: son père, médecin autrichien renommé, était professeur à l'Université de Vienne, et sa mère s'était fait un nom comme écrivain et comme oratrice. C'est d'elle surtout que sa fille tient ses dons d'admirable éloquence qu'elle a sans se lasser mis au service des idées pour lesquelles elle combat.

A son grand chagrin, Adèle Schreiber fut privée par les règlements encore en vigueur dans son pays de réaliser le rêve de son enfance: celui de faire des études universitaires. Mais ce que les Académies lui refusèrent, elle le retrouva largement dans ses voyages, ses séjours à Paris, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, qui développèrent son extraordinaire facilité d'assimilation des langues étrangères, et qui la mirent au courant des problèmes d'actualité; elle le retrouva aussi dans son activité littéraire comme collaboratrice de nombreux journaux et revues d'Allemagne et d'Autriche. A cette activité journalistique, bien vite professionnellement exercée, elle ne tarda pas à joindre l'activité féministe et sociale, s'intéressant tout spécialement au suffrage féminin, aux revendications des travailleuses, à la protection des mères et des enfants. Ce dernier sujet spécialement lui a toujours tenu si fort à cœur qu'il c'est à ces questions qu'elle a consacré ses deux principales publications: *Le Livre de l'Enfant* (Teubner, Leipzig), qui est une véritable encyclopédie concernant l'enfance, et *Maternité* (Langen, Munich). C'est aussi comme spécialiste de cette question qu'après la guerre elle a organisé et dirigé pour le compte de la Croix-Rouge allemande la division de la Maternité et de l'Enfance, et qu'elle a fondé la branche allemande de l'Union Internationale de Secours aux Enfants.

De tendances progressistes avancées, Adèle Schreiber, qui représentait la gauche du mouvement féministe allemand, ne devait pas tarder, par l'évolution naturelle des choses, et à la suite de conférences dans les milieux ouvriers, à adhérer au parti social-démocrate allemand. C'est donc comme représentante de ce parti qu'elle a été élue au Reichstag, une première fois en 1920, et, après un intervalle de quelques années, de nouveau en 1928. Elle s'y est beaucoup occupée durant sa première législature de la loi sur la suppression de la réglementation de la prostitution, et y défend toujours les idées de coopération des peuples et de désarmement universel. Car Adèle Schreiber est une pacifiste fervente et convaincue, un chaud partisan de la nouvelle Allemagne républicaine, et une bonne partie de son activité s'emploie à éveiller partout, dans son pays comme dans ceux où elle voyage, l'idéal du rapprochement des nations par une politique de paix et de justice.

Suffragiste fervente et femme d'inspiration internationale, Mme Schreiber (qui, ayant épousé en 1909 le Dr. Krieger, a ajouté le nom de son mari au sien) ne pouvait manquer d'apporter aussi son effort de coopération à l'Alliance Internationale pour le Suffrage, dans le Comité directeur de laquelle elle a été élue en 1920,

et dont elle est actuellement la première vice-présidente, la représentante de toute l'ardour de son intelligence et de la chaleur de sa belle éloquence dans nombre de réunions internationales importantes.

J. GUEYBAUD.

La femme vaudoise

A. M. Pilet-Golaz

Dans la cérémonie du 14 avril, organisée à la Cathédrale par l'Association patriotique vaudoise, M. le Conseiller fédéral Pilet-Golaz, dans son remarquable discours, a prononcé le petit couplet oblige à la Vaudoise: il a rendu un déferlé hommage à la grande figure de la famille vaudoise, « à l'âme qui l'inspire et à la guide, qui la défend et qui parfois la sauve, à la femme vaudoise. Sa patience, sa fermeté, son courage, son abnégation, sa distinction intérieure sont dignes d'une respectueuse admiration. On peut le proclamer sans excès: chez nous, la noblesse du pays, c'est l'épouse et la mère. »

On pourrait conclure des paroles de M. Pilet-Golaz, que cette épouse, que cette mère jouent dans l'Etat un rôle correspondant à leurs vertus, qu'elles y sont tout. En réalité, elles n'y sont rien, rien que des contribuables.

Faisons comme M. Pilet-Golaz: laissons tomber les célibataires, les veuves qui représentent près de la moitié des femmes, et examinons de quels égards on entoure ces épouses, ces mères, nobless du pays.

Quelle est l'autorité de la mère dans la famille? Quasi nulle. Le Code civil lui a bien accordé la puissance paternelle, mais pratiquement, pour exercer cette puissance, il lui faut le secours d'un avocat; la presque totalité de nos justices de paix, de nos fonctionnaires à qui s'adresse une mère, pour telle ou telle démarche, ne savent rien de cette disposition; pour les convaincre, pour établir son bon droit, il lui faut recourir à un avocat. D'où des frais, du temps perdu, sans parler de l'humiliation éprouvée à ne pouvoir exercer pratiquement la puissance maternelle.

Cette même femme, dont on vante la distinction intérieure, ne peut obtenir son passeport et celui de ses enfants sans l'autorisation maritale. Car, n'est-ce pas, cette femme admirable pourra fuir à l'étranger rejoindre un amant? C'est du moins la raison qu'on nous a donnée en huit lieu: cette mesure date de la guerre, alors que toutes les femmes filaient avec des internés. Honneur et respect à la femme vaudoise!

Elle défend et sauve la famille, mais ne possède même pas la personnalité morale qu'acquièrent les sociétés organisées corporativement en se faisant inscrire au registre du commerce; elle ne peut pas accepter l'héritage de ses parents sans l'approbation de son mari. Elle ne peut pas disposer de cet héritage, vendre la maison familiale, une terre, ayant toujours appartenu à sa famille, sans l'autorisation de son mari. Cette même travailleuse et économie, qui défend et sauve la famille, dit-on dans les manifestations patriotiques, ne peut retirer, sans autorisation maritale, son propre argent déposé à la caisse d'épargne. Parce que, expliquent les commen-

taires du Code civil, si elle a déposé de l'argent à la banque, c'est qu'elle l'a détourné des besoins du ménage!

O vertus de la femme vaudoise! Qui fault-il croire, les orateurs des fêtes patriotiques, ou les dispositions légales? Si les orateurs ont raison, si ce qu'ils disent correspond à la réalité, si cet éloge reflète leurs convictions, si leurs paroles sont en harmonie avec leurs pensées, que ne se hâtent-ils de donner à l'épouse qui sauve et défend la famille la liberté de gestes et d'action correspondant à ses vertus. Que la loi consacre l'état des mœurs et qu'elle donne aux admirables qualités de la mère vaudoise la sanction légale.

C'est pourquoi nous demandons aux législateurs qui entonnent l'éloge de la femme vaudoise, de la femme suisse, de mettre leurs paroles en harmonie avec la réalité, de donner à la femme la place qu'elle mérite dans la grande famille qu'est l'Etat. C'est pourquoi nous vous demandons très respectueusement, M. Pilet-Golaz, de prier votre collègue de Justice et Police de tirer des cartons où elle dort depuis 1929 la pétition des 247.000 Suisses réclamant l'affranchissement de la Suisse.

S. BONARD.

(Tribune de Lausanne.)

Le Congrès de Constantine

La situation des femmes musulmanes en Afrique du Nord

(Suite et fin)

La première mesure pour remédier à ce triste état est de procurer aux filles comme aux garçons l'instruction et l'éducation. Actuellement la plupart des femmes sont totalement illétrées. Elles ignorent tout, et leurs mariés les méprisent sans cependant rien faire pour leur permettre de se cultiver. « Donnez-nous des écoles, de nombreuses écoles, et rendez-les obligatoires aussi bien pour les filles que pour les garçons »: tel est l'appel qui a retenti sans cesse pendant ce Congrès. Un Arabe cultivé demandait, par lettre, l'enseignement primaire obligatoire pour toutes les filles, suivi d'un enseignement ménager.

Un rapport fort complet et des plus intéressants de Mme Angles, inspectrice générale des écoles à Paris, nous renseigna sur l'état actuel de l'enseignement en Afrique du Nord. Sur 900.000 enfants arabes et berbères, 60.000 seulement peuvent fréquenter l'école, et pour rendre celle-ci accessible à tous les enfants, il faudrait créer 24.000 classes nouvelles. Enfin, des 570 écoles existantes pour indigènes, 544 sont destinées aux garçons et 26 aux filles!! Un très petit nombre de garçons et de filles peuvent être admis dans les écoles européennes. La France ne donne pas suffisamment d'argent et les instituteurs font défaut. D'ailleurs les indigènes, pour la plupart, tiennent fermement aux anciennes traditions et refusent d'envoyer leurs enfants à l'école, surtout leurs filles. En outre, l'esprit de caste joue un rôle néfaste: un Arabe d'une classe supérieure ne permettra jamais que ses enfants fréquentent la même école que ceux d'une classe sociale inférieure. Cependant, et tout spécialement dans les villes, on a déjà fait des efforts remarquables pour améliorer l'enseignement et

1 Voir le précédent N° du Mouvement.

Premier rapport annuel de la « Maison au soleil ».

Nous connaissons tous la bénédiction du travail, et pour des malades, des tuberculeux notamment, qui n'ont qu'une petite partie de forces et qui sont déshabitués de tout effort, le travail est particulièrement nécessaire pour leur remonter le moral et pour leur rendre le courage de vivre, tout en contribuant à leur rétablissement. C'est le principe que la « Maison au soleil » (*Haus in der Sonne*) de Davos essaie de mettre en pratique en occupant une vingtaine de femmes malades ou convalescentes à des ouvertures à l'aiguille. On ne peut que souhaiter à cette excellente institution prospérité et succès.

E. V. A.

A. KRAFFT: Les Foyers-écoles arméniens de Beaufort et Genève. 1 brochure.

Résumé intéressant de l'activité de ces Foyers durant les dix premières années de leur existence (1921-1931). Ils abritent actuellement près de cent enfants. Les fondateurs de l'Euvre suisse de secours aux Arméniens ont pour objectif et pour suivent encore trois buts: protestation contre la barbarie du gouvernement turc et la lâcheté des puissances qui laissent faire; abri accordé à des réfugiés; œuvre d'éducation dans divers orphelinats d'Asie-Mineure, à Beaufort et Genève. Pour venir en aide à la malheureuse population arménienne et spécialement aux enfants, adresser ses dons au Comité de Genève pour l'Arménie, Genève, no 1. 1729.

A NOS LECTEURS. — L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro la publication du dernier chapitre, consacré à Katherine Mansfield, de l'étude de notre collaboratrice, Mme J. Vuillomenet, sur Cinq romancières anglaises.



Publications reçues

Publications du Bureau international d'Education, 44, rue des Maréchaux, Genève.

1. *Le Bureau d'Education en 1930-1931. 2e résolution du Conseil.* (66 p.)

Ce fascicule contient le procès-verbal de la réunion du Conseil à Genève, le 9 juillet 1931, les discours des membres présents, c'est-à-dire des représentants de l'Egypte, de l'Équateur, de l'Espagne, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie. Le rapport du Directeur, M. Piaget, nous apprend que malgré le y a progrès. Les échanges internationaux par l'intermédiaire du Bureau augmentent, les Ministères de l'instruction répondent rapidement et avec soin

aux questionnaires qui leur sont adressés; ils posent eux-mêmes des questions nécessitant une documentation internationale. Preuve en soit l'enquête faite sur le « self government » dans les écoles pour répondre à une question posée par le ministère de l'Instruction publique de France, l'étude sur les congés et sur le mobilier scolaire, sur l'organisation et la législation des écoles, ainsi que le service d'information de plus en plus étendu concernant la littérature enfantine.

II. *Plan de classification de la documentation pédagogique pour l'usage courant.* (14 p.)

M. J.-L. Claparède donne un extrait du plan de classification décimale qui remplace par des chiffres les « mots-souches » ou « mots-types » employés comme rubriques. Ce sont dix dizaines correspondant aux dix principales catégories de connaissances humaines. L'avantage de ce système, au point de vue international, nous paraît évident.

III. *La préparation à l'éducation familiale.* Rapports sur l'enquête faite par le Bureau international d'éducation. (77 p.)

Ce rapport, fait pour le 4^e Congrès international d'éducation familiale, résume les réponses à 11 questions concernant les écoles officielles et les institutions privées où la puériculture est enseignée, les cours de psychologie de l'enfant et de pédagogie, l'enseignement de l'éducation familiale, et les instituts de recherches.

Les 150 réponses de 49 pays donnent des aperçus aussi variés qu'instructifs sur la manière de remédier à la lacune évidente de notre culture moderne. Ne prétend-t-elle pas armer la jeunesse de toutes connaissances utiles, alors qu'elle nè-

glige la préparation essentielle aux devoirs de futures pères et mères? Les conséquences de cet état de choses se font sentir fâcheusement, et un peu partout, écoles, universités, clubs, églises, groupements libres, se mettent à l'œuvre. Les écoles ménagères, les classes supérieures des écoles primaires introduisent l'enseignement de la puériculture; certains pays y vont même d'une façon absolue et nous doutons fort qu'une nouvelle branche obligatoire puisse combler la lacune. L'école active sera un agent utile dans la formation des futurs parents; les observations sur de petits enfants, tels que Mme Evard, au Locle, les fait faire par des élèves de 10^e et 11^e année seront une meilleure école que certains cours théoriques.

Les expériences les plus originales nous viennent d'Amérique, où les Universités rivalisent pour créer laboratoires, groupes d'études et publications. Des notions d'éducation familiale sont données dans plus de 2000 écoles; les cliniques, si bien comprises aux Etats-Unis, leur sont de précieux auxiliaires, de même que les « nursery schools » qui servent de laboratoires aux jeunes filles.

Dans les projets et suggestions du dernier chapitre nous relevons le souhait que l'éducation familiale ne devienne pas une branche officielle et obligatoire de l'enseignement, mais qu'elle soit enseignée par des œuvres d'éducation populaires (conférences, presse, radio), et que les écoles maternelles soient ouvertes largement aux stagiaires, élèves de la dernière classe de l'école primaire; et enfin, que les Universités s'intéressent à tout ce qui a rapport à l'éducation familiale.

A. DE M.